

## Des élections d'une structure « archaïque » ?



*Si, dans toutes les contrées du pays, les affiliés ont commenté les élections statutaires d'octobre, « Coulon Futé » a, de son côté, alimenté le débat de par le recours à des données numériques dans un dossier permettant d'analyser le scrutin sous un angle concret mais particulier car non habituel. Les nombreuses visites sur le site l'attestent.*

*Ce jour, sa rédaction révèle la genèse de l'analyse effectuée, développe une argumentation incitant de nouveau à la réflexion.*

Au sortir de l'assemblée générale du 25 octobre et en particulier de la proclamation officielle des résultats des élections programmées pour élire le cadre colombophile provincial 2018-2024, les commentaires de la presse ne se sont pas montrés dithyrambiques. Ce fut une surprise car ils se limitaient bien souvent à la reprise de points du dossier presse et du power-point des résultats électoraux, tous deux concoctés par la fédération, ou parfois à des états d'âme particuliers pour masquer ou minimiser des résultats négatifs en contradiction avec des démarches prônées et défendues en faveur de « *déshérités* » du scrutin payant au prix fort, ne l'oublions surtout pas, leur gestion.

### Une analyse différenciée !



courante dans les médias.

Sans faire preuve d'une quelconque outrecuidance, « Coulon Futé », face à la prise de conscience manifeste de la base ailée en quête de valeurs consensuelles, a développé une très longue analyse comparative des résultats électoraux au niveau des Conseil d'Administration et de Gestion National, Assemblée Nationale et différentes entités provinciales de toute la Belgique ce qui n'est pas, reconnaissons-le, monnaie

Mais « *Comparaison n'est pas raison* » rapporte un ancien proverbe car une comparaison possède toujours des limites et ne fait pas nécessairement office de preuve. Ce message proverbial, « Coulon Futé » le sait pertinemment. Aussi, avant la réalisation du travail de fourni, des règles avaient été clairement définies pour percevoir au mieux les messages inhérents au scrutin. Aucune concession ne pouvait donc de ce fait être tolérée lors de la



démarche effectuée. De leur côté, le respect total du candidat et la stricte application de la déontologie journalistique devaient constituer le fil conducteur exclusif de l'analyse menée.

Pour cerner au mieux, comprendre et justifier les résultats électoraux à la hauteur ou non des espérances des candidats officiels, des faits importants des six années de la législature qui s'achève ont de ce fait été logiquement remémorés pour argumenter différents constats replacés dans leurs contextes. Certes, le recours limité à une « *colombophilie fiction* » abordant les normes électorales entrées dernièrement en application pourrait être critiqué, stigmatisé, mais cette réflexion sortant de l'imaginaire rédactionnel se trouve très proche de ce qui s'est en réalité passé dans l'ombre des coulisses colombophiles.

### Choquer... pour inciter à réfléchir !



« Coulon futé » ne s'attendait pas à faire l'unanimité à partir de son dernier dossier comme il l'a du reste clairement stipulé. Il espérait lancer un espace de discussion à propos du devenir colombophile pour le sauvegarder à tout prix.

Il était avant tout conscient des risques sous-entendus dans les citations d'origine canadienne et égyptienne « *Nier la vérité, c'était risquer de la perdre* » et « *Rien n'est plus dangereux que la vérité dans un monde qui ment* ». Ces deux maximes, lourdes de sens, non choisies au

hasard, ne se trouvent-elles pas en outre renforcées par le proverbe russe « *Une parole de vérité pèse plus que le monde entier* » ? Cela mérite réflexion...

Quant à la citation arabe « *Quand tu lances la flèche de la vérité, trempe toujours la parole dans du miel* », « Coulon Futé » ne l'a pas appliquée vu l'annonce d'un dossier « sans concessions ». Cela mérite également réflexion...

### Un aveu de stratégie en deux temps !

La rédaction avait un double objectif en tête. Livrer en premier lieu une analyse complète au niveau belge de tous les résultats des élections. Il fut atteint dimanche dernier. Développer ensuite un argumentaire pour montrer des aspects « *archaïques* » de la procédure électorale suivie, plus nécessairement adaptée à la réalité de terrain. C'est le but recherché par la publication de ce jour.

**Des constats en guise de postulat !** Toute réflexion est toujours tributaire d'un ou de plusieurs points de départ qui ont accroché l'attention et justifié la curiosité intellectuelle qui s'en suivit. Concernant l'analyse électorale effectuée, il convient d'en dénombrer trois.



En tout premier lieu, la prise de conscience du nombre peu élevé de candidats impliquant la recherche de plausibles raisons justificatives et des dangers inhérents à cette carence participative dans la gestion aillée. Ensuite, la disparité existante au sein des arrondissements électoraux régulés par une arithmétique pensée et arrêtée par le législateur colombophile. Enfin, différents résultats constatés, non remis pour autant en cause, risquant de déformer les élus par d'éventuelles suppositions pouvant détourner dans le futur les affiliés de leur devoir démocratique.

### Les fruits de la recherche !

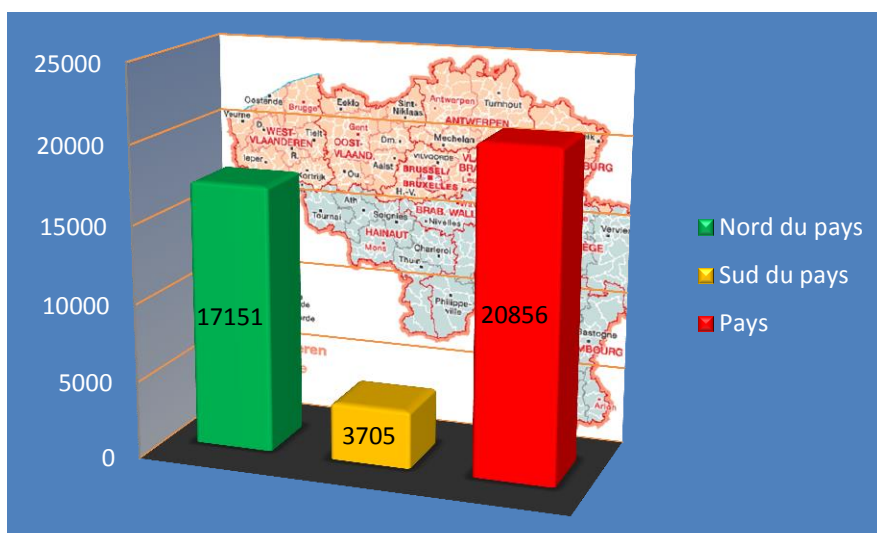
Dans sa recherche, « Coulon Futé » a été de nouveau amené à dresser des tableaux et des graphiques pour rassembler un maximum de renseignements concrets dans un support visuel contribuant à la compréhension. Il est aisé de rétorquer qu'« on fait toujours dire ce qu'on veut aux chiffres ». Certes, mais ce n'est pas vrai dans le présent cas car les données sont livrées dans un contexte expérimental bien délimité. De plus, lors de toute réflexion menée à propos du présent document, il est indispensable de ne pas oublier de prendre en considération les deux éléments que sont le paramètre imposé par la RFCB souhaitant voir chaque votant prendre position dans les différents arrondissements de sa province et le caractère des plus officiels des données avancées, toutes puisées dans le document fédéral du 4 juillet 2017 toujours accessible sur le site RFCB ([rubrique Actualités](#)).

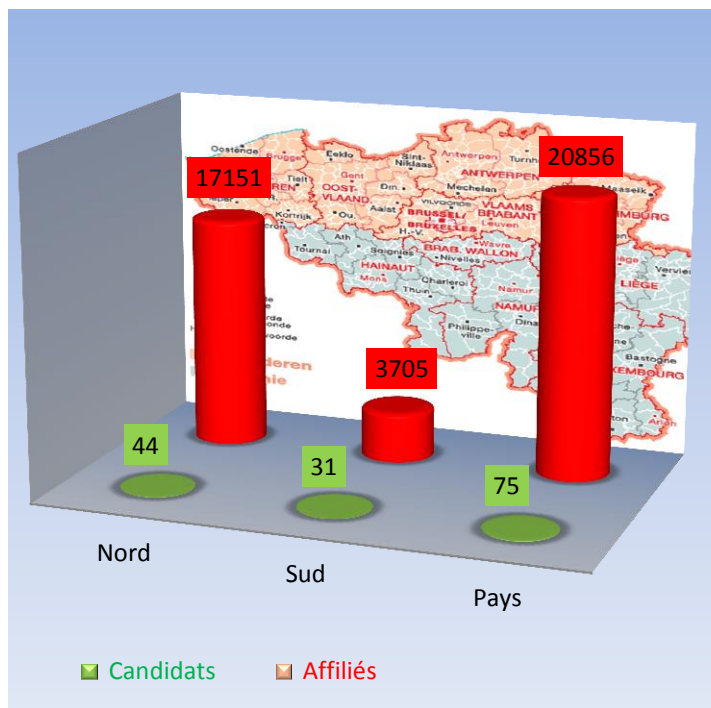
- **Le panel de candidats sous la loupe !**

Trois tableaux et quatre graphiques apportent un éclairage.

Le premier assorti de deux graphiques cerne la participation au scrutin dans le pays et chacune de ses deux composantes linguistiques.

	Affiliés	Candidats officialisés		
		Nombre	Pourcentage	1 par...
Nord du pays	17.151	44	0,26 %	390
Sud du pays	3.705	31	0,84 %	120
Belgique	20.856	75	0,36 %	278





Sans tenir compte des candidatures recalées, le « scanner chiffré » révèle un total de 75 postulants officiels pour la Belgique ce qui correspond, en moyenne, à une candidature par 278 affiliés. Il va de soi que cette moyenne nationale, comme le montre sans ambiguïté le tableau, varie selon les régions linguistiques. Le Sud francophone s'est montré plus concerné par les élections d'octobre (1 candidat en moyenne par 120 affiliés) que son alter-ego du Nord (1 candidat en moyenne par 390 affiliés).

Comment expliquer, à l'échelon national, ce faible pourcentage de 0,36 obtenu, repris dans la quatrième colonne du tableau ? A chacun de se forger sa propre idée !

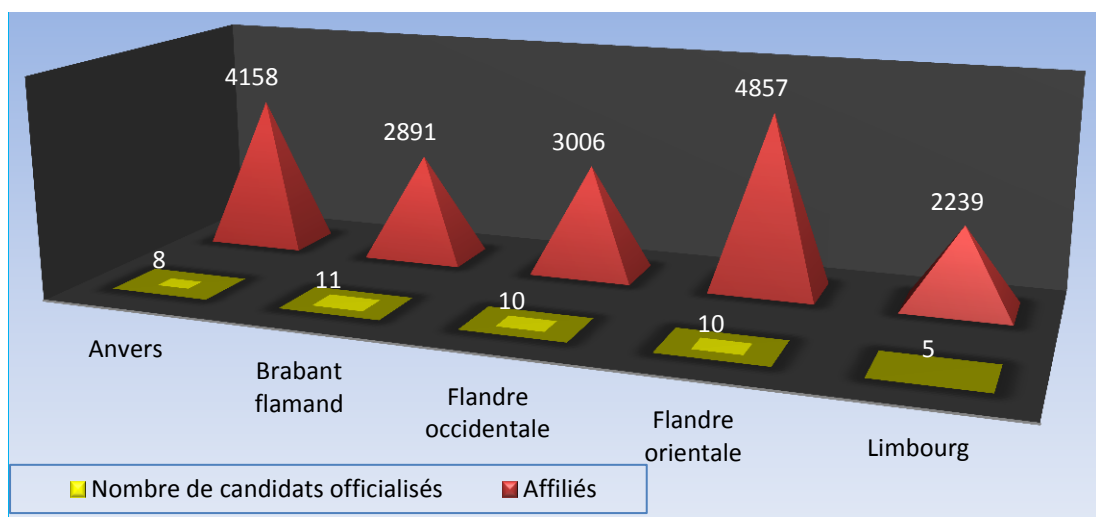
Néanmoins peuvent être, entre autres, avancés un manque d'intérêt général pour la gestion colombophile, un manque de disponibilité pour délibérément donner la priorité à la conduite de la colonie personnelle, une peur des retombées affectives et des critiques consécutives à un échec électoral, la crainte de devoir prendre des responsabilités et d'en subir les conséquences éventuelles, un sentiment d'anxiété face à la complexité du langage juridique propre aux asbl, ... La liste des causes plausibles est loin d'être exhaustive.

Que conclure concrètement des nombres de candidats de part et d'autre de la frontière linguistique ? Deux tableaux et autant de graphiques s'attellent à répondre à la question.

- Dans le Nord du pays

Provinces du Nord du pays	Affiliés	Candidats officialisés			
		Nombre	% par rapport aux affiliés	Ordre	1 par...
Anvers	4.158	8	0,19 %	5	520
Brabant flamand	2.891	11	0,38 %	1	263
Flandre occidentale	3.006	10	0,33 %	2	301
Flandre orientale	4.857	10	0,21 %	4	486
Limbourg	2.239	5	0,22 %	3	448





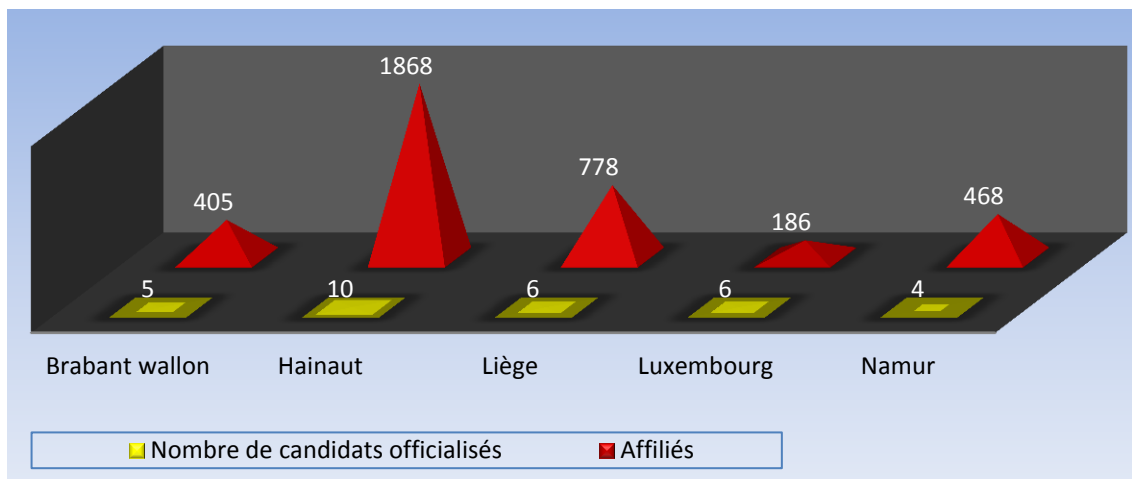
Dans les provinces néerlandophones, les pourcentages de candidats officialisés, calculés en fonction des nombres d'affiliés qui y sont répertoriés, divergent au point de faire émerger un net écart entre les deux premiers classés du « top » établi dans la cinquième colonne du tableau et leurs trois poursuivants assez proches dans une certaine mesure. Force est de constater que les deux leaders de ce classement atypique s'avèrent les fiefs provinciaux des deux présidents en exercice lors de la législature trainassant pour certains. Est-ce une simple coïncidence ? Non en principe car ont été menées, à diverses reprises, dans le Brabant flamand et la Flandre occidentale mais aussi ailleurs, de sérieuses controverses visant les deux principaux mentors nationaux critiqués pour leur gestion. Les régressions électorales enregistrées par ces derniers le prouvent sans nul doute, que cela plaise ou non.

La moyenne arithmétique arrondie des pourcentages, repris dans la quatrième colonne, des cinq provinces néerlandophones s'élève à 0,27, s'avère légèrement supérieure au pourcentage de 0,26 attribué, dans le premier tableau, aux candidats officialisés dans la Communauté flamande. Rien d'anormal en fait car cette infime différence résulte de la diversité des contingents d'affiliés dans les cinq entités provinciales du Nord. Par ailleurs, toujours en fonction des données provinciales, un candidat néerlandophone est répertorié par tranche de 404 membres au lieu des 390 évoqués auparavant.

- *Dans le Sud du pays*

Provinces du Sud du pays	Affiliés	Candidats officialisés			
		Nombre	% par rapport aux affiliés	Ordre	1 par...
Brabant wallon	405	5	1,23 %	2	81
Hainaut	1.868	10	0,54 %	5	187
Liège	778	6	0,77 %	4	130
Luxembourg	186	6	3,23 %	1	31
Namur	468	4	0,85 %	3	117





Les pourcentages de la quatrième colonne du tableau obtenus par les candidats au Sud de la frontière linguistique incitent à avancer que la campagne électorale a davantage sensibilisé le milieu francophone. Le total des postulants wallons atteint les 70 % de celui de leurs homologues flamands malgré l'handicap d'un contingent d'affiliés ne représentant que 21,6 % de celui du Nord du pays.

Les nombres divergents de colombophiles dans les cinq provinces francophones contribuent à forger d'importants écarts dans les pourcentages de candidats calculés. Si, à titre d'exemple, la tendance du Luxembourg était d'application en Hainaut, ce dernier aurait dû recenser la bagatelle de 60 postulants ce qui est loin d'être le cas.

La moyenne arithmétique des pourcentages de postulants wallons calculés dans les provinces par rapport aux effectifs recensés s'élève à 1,32, est de loin supérieure au 0,84 attribué dans le premier tableau à la Wallonie.

Au Sud de la frontière linguistique, un candidat, en fonction des données provinciales, est en réalité répertorié par tranche de 109 amateurs.

- **Les arrondissements électoraux, une réelle nécessité ?**

Avant d'émettre un quelconque avis fondé sur la problématique des arrondissements électoraux, des notions importantes doivent être correctement perçues pour dialoguer en connaissance de cause.

Le volet théorique technique d'abord! L'arrondissement, par définition, s'avère une subdivision d'un territoire. En colombophilie, avant la dernière réforme décrétée dans le domaine de la Justice, il constitue une partie d'une province correspondant à un arrondissement judiciaire. L'évolution sociétale a amené par la suite des fusions.

Dans le cadre du scrutin 2018-2024, chaque province belge est au départ gratifiée d'un minimum de trois mandataires. Si elle recense plus de 1500 membres, elle reçoit un mandataire supplémentaire par tranche entière de 750 membres. Les nombres de mandataires ainsi obtenus par chaque province sont alors répartis dans les arrondissements de celle-ci. De quelle manière ?

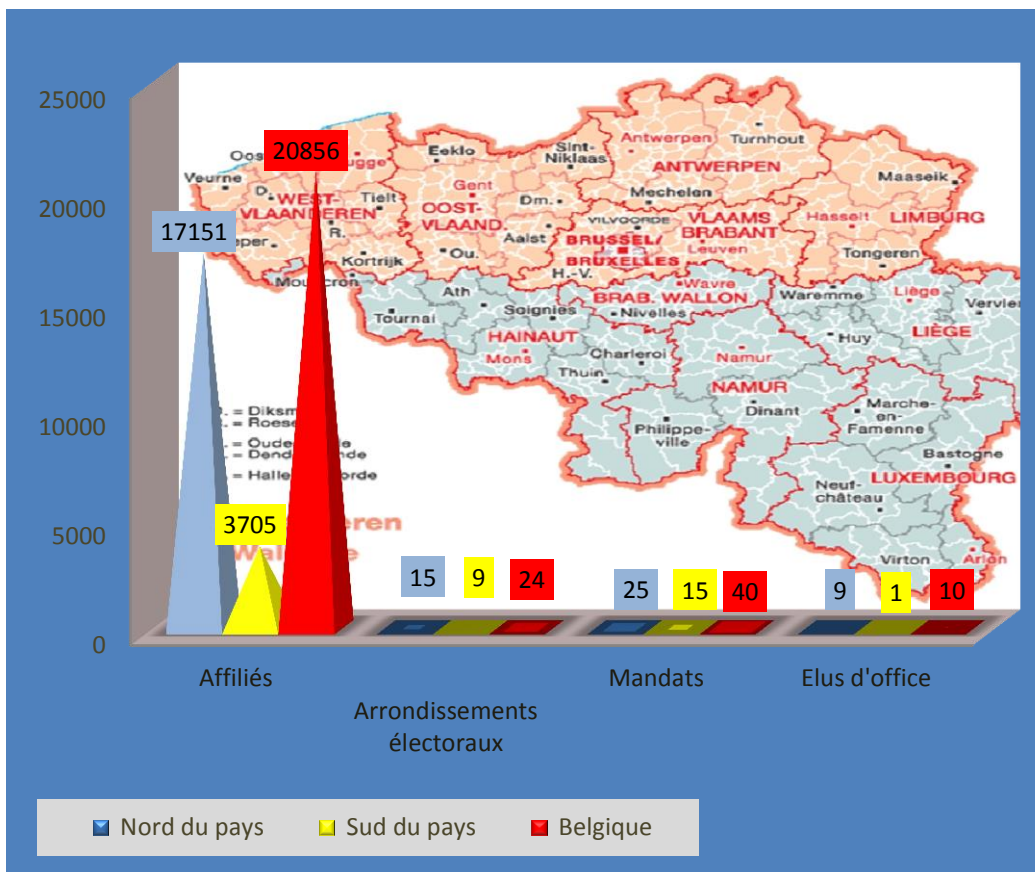


C'est à ce stade de la procédure qu'entre en lice le quorum électoral requis pour l'obtention d'un mandat à pourvoir, un quorum qui n'est autre que le quotient de la division du nombre d'affiliés de ladite province, arrêté à une date déterminée, par le nombre de mandats provinciaux à y pourvoir (voir [«A vos calculettes !](#) » de la rubrique **Réflexion**). Ce qui, soit dit en passant, permet parfois d'enregistrer des progressions en membres en dernière minute.

*Le volet pratique ensuite !* Après avoir assimilé le fonctionnement théorique des élections, il importe d'en connaître son volet pratique avant d'émettre des avis en connaissance de cause. Les concrètes données concentrées dans ce tableau apportent un intéressant éclairage.

Province	Affiliés	Arrondissements électoraux						Mandats	
		Nombre	Affiliés dans le...				Moyenne	Total	Elus d'office
			1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>			
<i>Anvers</i>	4.158	3	1.840	1.167	1.151		1.386	6	4
<i>Brabant flamand</i>	2.891	2	1.576	1.315			1.445,5	4	0
<i>Flandre occidentale</i>	3.006	4	885	777	676	668	752	5	3
<i>Flandre orientale</i>	4.857	4	1.518	1.385	1.254	700	1.214	7	0
<i>Limbourg</i>	2.239	2	1.132	1.107			1.120	3	2
<b>Total Nord du pays</b>	<b>17.151</b>	<b>15</b>						<b>25</b>	<b>9</b>
<i>Brabant wallon</i>	405	1	405				405	3	0
<i>Hainaut</i>	1.868	2	1.065	803			934	3	0
<i>Liège</i>	778	2	339	339			339	3	0
<i>Luxembourg</i>	186	2	103	83			93	3	0
<i>Namur</i>	468	2	276	192			234	3	1
<b>Total Sud du pays</b>	<b>3.705</b>	<b>9</b>						<b>15</b>	<b>1</b>
<b>Belgique</b>	<b>20.856</b>	<b>24</b>						<b>40</b>	<b>10</b>





Lors du récent scrutin, 24 arrondissements ont ainsi été mis à contribution, 15 au nord de la frontière linguistique, 9 par contre au sud de celle-ci. Cette répartition répond-elle, de manière proportionnelle, aux nombres d'affiliés des deux régions ? Une simple règle de trois livre la réponse à cette légitime question. Ainsi, si, pour 3.705 affiliés, 9 arrondissements sont concernés en Wallonie, 42 (réponse arrondie) devraient l'être pour les 17.151 affiliés néerlandophones. Ce qui n'est pas le cas. Sans risque d'erreur, le découpage du pays en arrondissements judiciaires par le législateur n'est pas étranger à cet important écart constaté. Ce qui assurément constitue une cause extérieure au monde colombophile.

Toutefois la proximité garantie par le maintien des arrondissements électoraux est-elle encore d'utilité et justifiée dans le contexte de rationalisation fédérale et face à la récession linéaire en affiliés, des plus criardes en certaines régions ? Cette question doit être posée et mérite qu'on s'y attarde.

Les moyennes d'affiliés calculées au niveau des arrondissements montrent sans ambiguïté qu'elles sont de loin inférieures en terre francophone. Ce qui ne surprend pas étant donné que les colombophiles wallons ne représentent que 21,6 % de leurs pairs du Nord.

Un « élément » particulier dénote par contre dans la liste des moyennes néerlandophones, en l'occurrence celle attribuée à la Flandre occidentale nettement en-dessous de celle du Limbourg, devenu le « petit poucet » des entités provinciales flamandes. Le 752 inventorié de moyenne s'avère-t-il la partie émergente de discrets efforts concertés menés (voir dans la rubrique **Potins** : [« La démocratie, ce n'est pas la loi de la majorité, mais la protection de la](#)





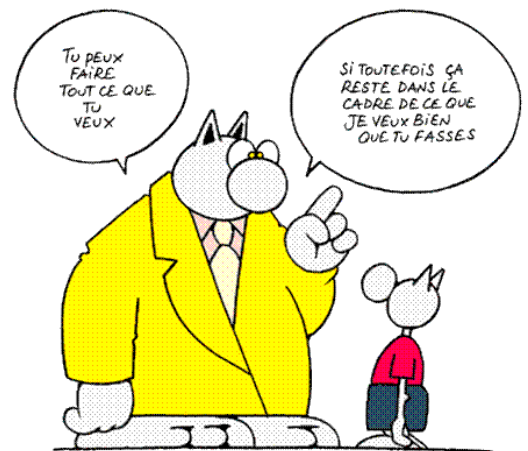
*minorité* », *écrivit Albert Camus !*) pour ne pas compromettre la réélection provinciale du futur président national selon les bruits de couloir.

Les arrondissements néerlandophones ont en fait « servi » à raison de 64 % car 9 mandats sur les 25 à pourvoir au total sont octroyés avant le scrutin. Aucun vote contestataire n'était permis à leur égard car ces neuf nominations sont acquises dans des arrondissements où les nombres de candidats officialisés correspondent ou sont inférieurs à celui des mandats à pourvoir. De leur côté, les arrondissements francophones ont été « sollicités » à raison de 93,33 % car un seul des 15 mandats wallons est distribué au moment de la publication des listes officielles de candidats.

- **Des messages subliminaux dans les résultats !**

L'analyse rédactionnelle des résultats électoraux de toutes les provinces belges (voir dans la rubrique **Potins** : *« La démocratie, ce n'est pas la loi de la majorité, mais la protection de la minorité », écrivit Albert Camus !*) autorise à stigmatiser différents bémols constatés dans la procédure suivie actuellement. Ces restrictions sont tributaires, comme écrit plus haut, du souhait fédéral de voir tout participant au vote prendre position dans chaque arrondissement de sa province.

Ce qui eut notamment pour conséquence logique d'inciter « Coulon Futé » à établir le pourcentage de popularité de chaque candidat officialisé, en d'autres termes de « mesurer » son ancrage dans son entité provinciale. Cette démarche permet de constater également des décisions du scrutin susceptibles de commentaires sans nullement les remettre en cause.



Dés lors devient légitime une question bigrement dérangeante à savoir « *pourquoi la fédération ne franchit-elle pas le rubicond électoral, en se basant sur l'exemple donné par le Brabant wallon, servant de laboratoire de réflexion dans ce dernier scrutin, pour instaurer des élections n'autorisant qu'un seul arrondissement par province à savoir la province elle-même ?* » Pourquoi donc cette question déstabilisante et provocante à la limite ? Par souci évident d'optimiser la démocratie recherchée. N'ayons pas peur des mots !



**Si des élections avec arrondissement unique par province sont organisées, des « travers » de précédents scrutins sont avortés d'office.**

*Tout d'abord*, le nombre d'affiliés de la province n'interviendrait plus que dans le seul calcul du quota de mandats à pourvoir dans ladite entité provinciale et nulle part ailleurs. Ce qui a pour mérite de faire disparaître toutes les hausses diplomatiques de licences pour sauver la plupart du temps des situations personnelles. *La démocratie en sort gagnante.*



*Ensuite*, les candidatures sont officialisées dans la province et non plus dans une de ses subdivisions. Fini donc les scénarios où il est demandé de voter dans un arrondissement dans lequel les mandats sont distribués. Certes les candidats bénéficiant de cette mesure peuvent être de valeur, mais ils peuvent aussi avoir « *ferraillé pour bétonner leur baronnie* » devenue leur bien personnel. Comment comprendre l'exemple d'un mandataire néerlandophone au plus haut niveau national qui aura en 2024 en principe régné pendant douze années sans avoir eu de concurrence réelle et en ayant réalisé le plus faible pourcentage électoral de sa province. **La démocratie en sort gagnante.**

*Ensuite encore* sont balayées, et ce sans le moindre regret, deux tendances « *hypocrites* » de l'actuel contexte électoral. L'une consistant, en cas de manque de candidat(s) dans un arrondissement, de compléter le cadre par le(s) meilleur(s) score(s) des non-élus des autres subdivisions de la province. L'autre consistant, cette fois en cas de démission ou de siège devenu libre pour une quelconque raison, à prendre, suite à l'amendement apporté en début de la présente législature au terme d'une démarche consciente et délibérée, le premier suppléant qui doit être le meilleur score des non-élus provinciaux. La notion d'arrondissement, principe de base du scrutin actuel, se trouve dans les deux cas « *hypocritement* » bafouée. La réglementation et les instances ne devraient plus de ce fait jouer sur deux tableaux. **La démocratie en sort gagnante.**

*Ensuite toujours*, des candidats ne seraient pas « *recalés* » avec des pourcentages provinciaux de voix plus importants (peut-être favorisés par le nombre plus élevé d'affiliés dans leur arrondissement) que ceux obtenus par des élus. La première partie de ce dossier analytique a signalé différents cas. Des élus peuvent s'en trouver déforçés. **La démocratie en sort gagnante.**

*Enfin*, dans l'hypothèse d'un arrondissement électoral équivalant à la province, l'électeur doit rechercher, au vu de leurs qualités, des candidats à l'échelon provincial et non plus régional pour ne pas dire local. Les calculs d'alliances stratégiques à l'avance sont bannis. Les décisions deviennent du ressort exclusif de l'affilié. Tout vote sert à élire et non pas, comme dans certains cas, à confirmer ce qui est déjà décidé. La nuance est importante pour l'amateur dont la démarche est ainsi valorisée, prise en considération. Les « *à quoi ça sert de voter* » entendus n'ont dès lors plus de fondement. **La démocratie en sort gagnante.**

Dans ce scénario électoral, il se peut, comme l'exemple du Brabant wallon le montre, que des candidats relèvent d'une même localité. Ce fait devient anecdotique quand les amateurs sont conscients d'élire les responsables de la gestion de la province, des mandataires consensuels qui, de leur côté, seront confrontés à l'obligation de prendre des décisions en adéquation avec la configuration et l'équilibre provinciaux. Ce qui n'a pas été le cas par le passé où des intérêts particuliers pour ne pas dire personnels ont pris souvent le pas sur l'intérêt général. **La démocratie en sort gagnante.**



Un sujet de réflexion pour un éventuel chantier juridique à mener à terme par le futur Conseiller Juridique National ? Attendre...

